

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AU CONCOURS D'ENTREE EN IFSI

PUBLIC CONCERNE :

- **Candidats relevant de la FPC (Formation Professionnelle Continue)** qui doivent justifier au moment du concours, de 3 ans de cotisation sociale, détenteurs ou non du baccalauréat.
- **Candidats détenteurs du baccalauréat ou d'une équivalence** qui formulent leur inscription en IFSI sur la plateforme PARCOURSUP.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DU DISPOSITIF :

A l'issue du dispositif d'accompagnement, le candidat sera capable de :

- Répondre aux exigences des épreuves de sélection d'entrée en IFSI
- Appréhender et construire son projet professionnel
- Optimiser ses chances de réussite au aux épreuves de sélection d'entrée en IFSI.

LIEU, DATES ET HORAIRES DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT :

Il a lieu au sein de l'IFSI/IFAS du Centre Hospitalier d'Arles (quartier Fourchon).

Il se déroule sur 25 semaines entre le mois d'octobre et la fin du mois de mars.

Les cours sont dispensés du lundi au vendredi à raison de 6 à 10 heures par semaine, entre 15h00 et 18h00.

CAPACITE D'ACCUEIL : 24 places

Les inscriptions sont faites par ordre d'arrivée. Seuls les dossiers complets sont retenus.

PROGRAMME DU DISPOSITIF DE FORMATION :

La totalité du dispositif de formation se déroule sur 178 heures.

1. Un tronc commun de 153 heures est réparti comme suit :

- **110 heures comprenant :**

La préparation à l'épreuve écrite

Le renforcement des connaissances et prérequis

- **35 heures de stage:** proposées et organisées par notre Institut en partenariat avec les terrains de stage conventionnés.
- **3 heures d'accompagnement individuel :** avec un formateur référent, modulables en fonction des besoins.
- **5 heures de gestion du stress :** des séances sont organisées par petits groupes et réalisées par une sophrologue.

2. Les spécificités de la FPC :

- **12 heures d'accompagnement à l'épreuve écrite** avec 4 entraînements et exploitations aux épreuves écrites.
- **13 heures d'accompagnement à l'épreuve orale** avec 2 mises en situation à type « d'entretiens blancs ».

3. Les spécificités de la plateforme PARCOURSUP

- **25 heures** destinées à l'utilisation de l'outil PARCOURSUP pour :

1. La formalisation de la lettre de motivation en lien avec les attendus de PARCOURSUP.
2. La rédaction personnalisée du projet professionnel.
3. La finalisation avec complétude du dossier.

L'accompagnement sur la plateforme PARCOURSUP est effectif jusqu'à la saisie et la finalisation du dossier.

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT :

Dans le cadre du suivi pédagogique individualisé, des objectifs de progression sont formalisés entre le candidat et les formateurs pour lui permettre de travailler l'engagement, la responsabilité, la mise en œuvre de conditions favorables à son apprentissage futur.

INSCRIPTIONS :

De début mai à fin août (excepté lors des congés d'été : fermeture de l'Institut variant de fin juillet à la 3^{ème} semaine d'août).

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site du Centre Hospitalier : www.ch-arles.fr onglet ETUDIANT/IFSI IFAS/ Préparation au concours.

COÛT DU DISPOSITIF DE FORMATION :

La formation s'élève à 1750 € comprenant :

- 50 € de frais d'inscription.
- 1700 € de frais pédagogiques.

Les frais d'inscription restent acquis à l'institut en cas de désistement.

Les frais pédagogiques sont prélevés au jour de la rentrée et ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en cas d'abandon de la formation.

CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP :

Dans le cadre des épreuves de sélection au concours d'entrée en IFSI, un aménagement des modalités des épreuves peut être requis sur présentation d'un certificat médical de la MDPH ou d'un médecin agréé.

Tout justificatif de demande d'aménagement doit parvenir au plus tard le jour de la clôture des inscriptions au concours d'entrée en IFSI.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT INFIRMIER :

- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation, aucune dispense d'âge ne peut être accordée.
- Etre titulaire du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme.
- Relever de la FPC (Formation Professionnelle Continue) en justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

L'inscription du candidat est valide dès lors qu'il s'est acquitté des droits d'inscription auprès de l'établissement d'affectation. Le montant est réévalué chaque année par le ministère chargé de l'enseignement supérieur.

CENTRE HOSPITALIER JOSEPH IMBERT
BP 80195 13637 ARLES cedex

Brochure : Février 2021
Référence : COM-CC-PIDE-01



DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AU CONCOURS D'ENTREE EN INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Accueil / Standard : 04 90 49 29 17

Fax : 04 90 49 43 56

Courriel : ifsi@ch-arles.fr

Site CH : www.ch-arles.fr/etudiant